

**2018 DAC 565** Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

## COMMUNICATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Instituée par le Conseil municipal en 1897, la Commission du Vieux Paris répondait aux mêmes préoccupations que les premières associations de défense du patrimoine nées à cette époque, éviter que des projets de rénovation urbaine ne provoquent les mêmes polémiques et les mêmes controverses que les grands travaux haussmanniens.

Depuis sa création, la Commission municipale du Vieux Paris comprend à la fois des conseillers municipaux, des directeurs de services administratifs et une large palette d'expertises et de compétences représentée par une quarantaine d'historiens, hommes de lettres, architectes et érudits placée sous la présidence du préfet, puis à partir de 1977 du Maire de Paris.

Le champ d'action de la Commission du Vieux Paris et ses sous-commissions a englobé les problématiques patrimoniales dans un sens très large, allant de la surveillance des fouilles archéologiques à la constitution d'un inventaire du bâti parisien, et la mise en œuvre d'une campagne de photographies destinées à garder le témoignage de l'évolution urbaine de Paris.

La Commission du Vieux Paris est aujourd'hui un comité consultatif dont la mission est de conseiller la Maire de Paris « pour la protection du patrimoine parisien sous ses aspects historiques, artistiques, esthétiques, archéologiques, architecturaux et urbains » (délibération DAC 2003-373).

Présidée par la Maire de Paris ou son représentant, la Commission est composée de 55 membres, dont 14 représentants du Conseil de Paris. Les 40 autres membres sont nommés par la Maire, selon leur connaissance de Paris et leurs compétences en histoire de l'art et de l'architecture, qu'ils soient universitaires, architectes, professionnels du patrimoine ou représentants d'associations. Depuis 2003, les membres ne sont plus nommés à vie mais pour la durée d'une mandature.

Le secrétariat permanent de la Commission du Vieux Paris est assuré par le département Histoire de l'architecture et archéologie de Paris (DHAAP), service rattaché à la Direction des Affaires Culturelles, au sein de la Sous-direction du Patrimoine et de l'histoire.

Aujourd'hui encore, la CVP demeure le lieu naturel de réflexion et de débats où professionnels du patrimoine, historiens, représentants associatifs et élus peuvent échanger et confronter leurs points de vue sur toutes les questions touchant au patrimoine et à l'évolution du paysage urbain. La diversité des profils de ses membres, la légitimité scientifique ou professionnelle des experts, la représentativité des associations, le pluralisme des élus concourent à la liberté d'expression de la Commission sans laquelle ses avis perdraient leur intérêt et leur richesse.

Par souci de transparence, les vœux de la Commission font l'objet d'une diffusion par le Bulletin municipal officiel, à l'issue d'un processus de validation garantissant que ces avis reflètent aussi fidèlement que possible la teneur des débats et la position adoptée. En complément, les comptes rendus illustrés des séances plénières sont mis en ligne sur la page Commission du Vieux Paris du site Paris.fr.

Cette exigence de transparence était mentionnée dans la lettre de mission de la Maire de Paris au Président de la Commission, M. Bernard Gaudillère, qui anime en son nom, avec le Secrétaire Général, M. Daniel Imbert, les travaux de la Commission du Vieux Paris.

La même lettre de mission évoquait la nécessité d'élargir les missions de la Commission, et notamment « de pouvoir disposer de son avis sur les grands projets parisiens publics et privés dès la phase de programmation afin d'en assurer un développement intelligent et fluide ». C'est dans cet esprit que la Commission a été associée aux réflexions et au déroulement de l'appel à projets « Réinventer Paris » et à son deuxième volet « Réinventer Paris 2 », en 2017.

La Maire de Paris mentionnait également dans sa lettre de mission le souhait de pouvoir disposer d'un éclairage de la Commission sur des thématiques identifiées comme récurrentes, comme la question des surélévations, de l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, ou la prise en compte des enjeux du développement durable. En 2015, un groupe de travail consacré à la problématique des surélévations a auditionné plusieurs experts, afin de réaliser un état de lieux, puis d'élaborer un certain nombre de propositions, notamment méthodologiques, et de critères à prendre en compte dans l'examen des demandes de surélévation. Un rapport a été élaboré par ce groupe de travail, disponible sur le site Paris.fr, sur la page consacrée à la CVP.

De fin 2016 à mai 2017, un groupe de travail s'est réuni sur la thématique « Patrimoine et isolation thermique ». Ses conclusions sont également disponibles sur Paris.fr.

Enfin, dans sa lettre de mission, la Maire de Paris avait renouvelé son souhait qu'un bilan annuel de l'activité de la CVP soit présenté devant le Conseil de Paris.

Il a été diffusé, discuté et approuvé par ses membres en avril 2018, comme l'année précédente. Il comporte un bilan chiffré, contenant des éléments d'information quantitatifs et qualitatifs. Ce sont ces éléments qui vous sont communiqués aujourd'hui en annexe de cette communication.

La Maire de Paris